NOTE D'INFORMATION

CAPITAL TRUST ACTIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
Capital Trust Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

CAPITAL TRUST GESTION SA
50, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél. : 05 22 46 63 50 - Fax : 0522 46 13 07

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21008 en date du 22/01/2021.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

013 MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **Capital Trust Gestion** sise à **50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca** représentée par **Monsieur Anasse OUCHARIF** en sa qualité de **Président Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CAPITAL TRUST GESTION SA
50, Bd. Rachidi - Casablanca
Tél. : 05 22 46 63 50 - Fax : 05 22 49 13 87

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CAPITAL TRUST ACTIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037657**
- Date et référence de l'agrément : **12/05/2014, AG/OP/010/2014**
- Date de création : **03/09/2014**
- Siège social : **50, Bd. Rachidi 20.000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **Capital Trust Gestion**
- Etablissement dépositaire : **BMCI** sis à **26, Place des Nations Unies – Casablanca** représenté par **Monsieur Rachid MARRAKCHI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Capital Trust Gestion	M. Anasse OUCHARIF	05 22 46 63 50
Capital Trust Securities	M. Rachid ELALLALI	05 22 46 63 50

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & Associés** représenté par **Madame Bahaa SAAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **Le Moroccan All Shares Index MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **Permettre à ses porteurs de parts de capter le rendement du marché boursier marocain tout en surperformant son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT), tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

 - Obligations ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Certificats d'investissements ;

 - Titres d'Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;

 - Actions ;

 - Droits d'attribution ou de souscription ;

 - Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) ;

 - Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;

 - Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;

 - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts ;

 - Dépôts à terme.

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public - Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **27/11/2014**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire (tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant).**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, celle-ci est affichée dans les locaux de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de CAPITAL TRUST GESTION et CAPITAL TRUST SECURITIES, avant vendredi 11h30min pour être exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré). Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative du vendredi suivant.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **2% HT maximum des montants souscrits, dont 0,4% part incompressible acquise au FCP.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **1,5% HT maximum des montants rachetés, dont 0,4% part incompressible acquise au FCP.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur**.

- Frais de gestion :
 - **Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Capital Trust Gestion. Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT l'an. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1) Commissions de l'AMMC	0,025% H.T
2) Frais du dépositaire	0,07 % H.T.
3) Frais Maroclear annuels (commission de gestion du compte émission)	3.600 Dhs H.T.
4) Frais Maroclear trimestriels (droit d'admission)	Selon les conditions en vigueur
5) Frais Commissaire aux Comptes	20 000 Dhs H.T
6) Frais publications	selon les tarifs fixés par le journal
7) Frais de gestion revenant à la SDG	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *